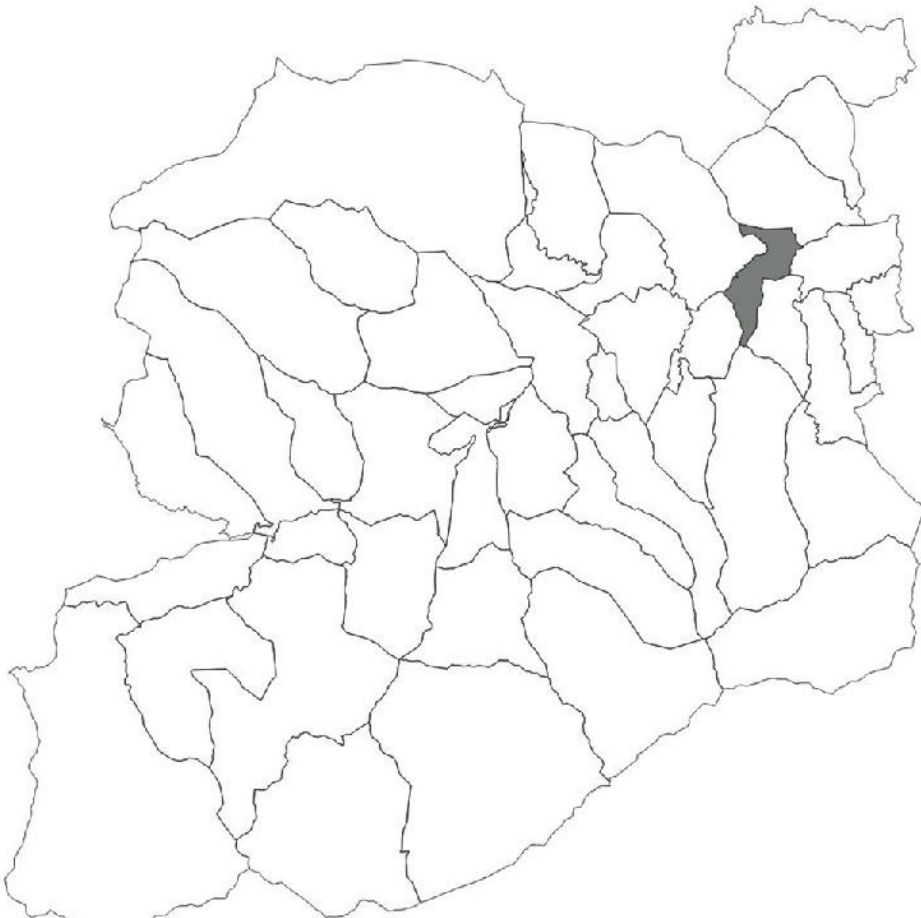




REGLEMENT GRAPHIQUE

MARQUIXANES

3 / Villages de Proximité

Nord

Echelle 1/5000

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Conflent Canigó

LEGENDE

commune à l'ensemble du Territoire couvert par le PLUi

Zones Urbaines	UA	1UA1, 1UA1c, 1UA2, 1UA2c, 3UA1, 3UA2, 4UA1, 4UA2
	UB	1UB1, 1UBc, 4UB1, 1UB2, 1UB2a, 1UB2a, 1UB2c, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
Zones Urbaines Economiques	UC	1UC, 2UC, 3UC1, 3UC2
	UD	1UD, 2UD1, 2UD2
Zones Urbaines Touristiques	UE	UE, UEc, Uep, Uepp
	Ut	
	UV	3UV1, 3UV2
Zones à Urbaniser	AU1	1AU1, 1AU1c, 2U1, 2AU1E, 3AU1, 3AU1E, 4AU1
Zones à Urbaniser bloquées	AU2	1AU2, 2AU2, 2AU2E, 3AU2, 3AU2t
	AU3	1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3
Zones Agricoles	A	A0, A1, A2, A3, A4, A5
Zones Naturelles	N	N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8
Prescriptions		
Emplacement Réservé – L151-41 (voir liste en annexe)		Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée – L151-13
Diversité Commerciale à protéger ou à développer – L151-16		Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11, 2°
Orientation d'Aménagement et de Programmation – Habitation – L151-6		
Orientation d'Aménagement et de Programmation – Commerce – L151-6		
Orientation d'Aménagement et de Programmation – Commerce – L151-6		
Recul / Voie : 100m – L111-6		Droit de Préemption Urbain – R151-52, 7°
Recul / Voie : 75m – L111-6		Périmètre de voirie d'infrastructure de transport terrestre – L151-53, 5°
Élément Patrimonial à protéger L151-19		Périmètre d'Etude de la RN116-Marquixanes (arrêté préfectoral du 12 novembre 2018)
Linéaire Patrimonial à protéger L151-19		Zone d'Aménagement Concerté – R151-52, 8°
Secteur Patrimonial à protéger L151-19		
Patrimoine écologique à protéger L151-23		

0 250 500 m

